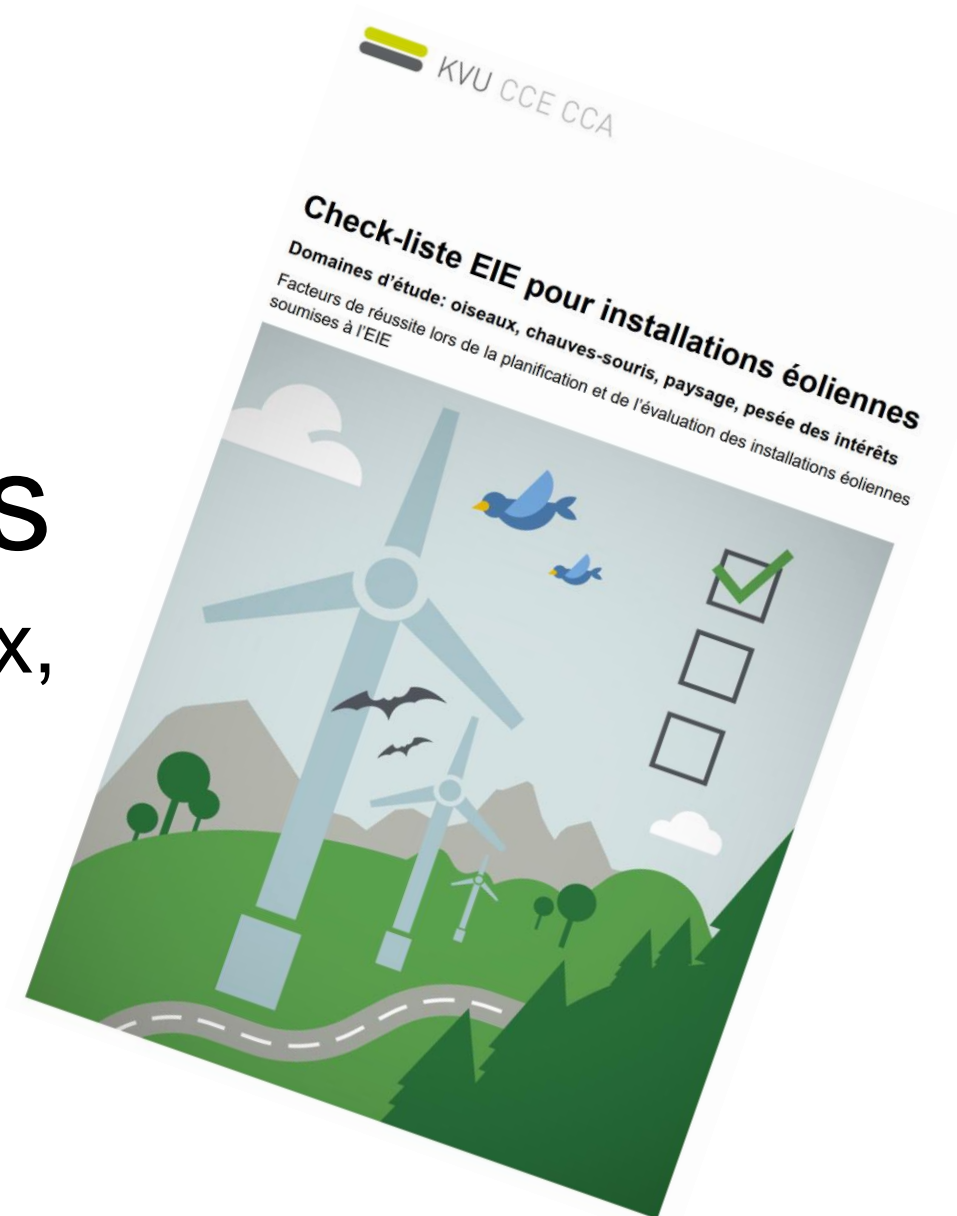


# Check-liste EIE pour installations éoliennes

Journée d'information aux bureaux,  
Lausanne 15.09.2023

**Cécile Bourigault**

Office de l'environnement et de l'énergie du canton de Berne,  
Section coordination environnementale et développement durable



# But de la check-liste (1/2)

## Destinataires

- Porteurs de projets (y.c. bureaux EIE)
- Autorité cantonales / communales compétentes pour autoriser de telles installations

## Valeur

- N'est pas contraignante (pas une directive, mais reconnue par l'OFEV, l'OFEN et l'ARE)
- Ne prétend pas être exhaustive
- Contribue à un traitement des dossiers approprié et comparable à l'échelle nationale par les autorités

*La check-liste ne prend pas encore en compte le nouveau droit discuté au Parlement au moment de son achèvement.*

## But de la check-liste (2/2)

### But / contenu

- Fournit des réponses (indications) aux questions les plus importantes sur les thèmes des **oiseaux**, des **chauves-souris**, du **paysage** et de la **pesée des intérêts**
- Se base sur des études de cas et l'expérience des auteurs et du groupe de suivi
- Se focalise sur l'EIE dans le cadre du plan d'affectation et/ou de l'autorisation de construire mais l'étape du plan directeur est également traitée
- Complète la Conception éolienne de la Confédération

[Lien pour télécharger la Check-liste](#)



# Structure

- Partie « introductive »
- **Check-liste à proprement parler: Que faut-il examiner et comment procéder** dans les domaines oiseaux, chauves-souris et paysage?
- Exigences à respecter lors de la pesée des intérêts
- Annexes:
  - Fiches d'information Grenchenberg et San Gottardo
  - Arrêts jurisprudentiels du Tribunal fédéral Schwyberg et Sainte Croix
  - Droits de participation aux procédures des organisations ayant qualité pour recourir
  - Présentation des bases pour l'évaluation de l'impact sur les chauves-souris

# Exemple Check-liste Oiseaux (1/2)

## 5.2 Prescriptions tirées de la Conception énergie éolienne

### 5.3 Points à contrôler au niveau du plan directeur

- Quelles espèces d'oiseaux doivent être considérées comme sensibles aux éoliennes?
- Quel doit être le degré d'approfondissement des études au niveau du plan directeur?

### 5.4 Points à contrôler au niveau du plan d'affectation (spécial)

- Quelles investigations sont à effectuer dans le cadre de l'enquête préliminaire?
- Comment minimiser le risque de devoir procéder à des études importantes a posteriori en ce qui concerne les oiseaux?
- Quelles études sont à effectuer dans le cadre du RIE?
- Quel référentiel prendre pour l'évaluation des impacts sur les oiseaux?
- Est-il possible dans le RIE de s'écarter d'un référentiel d'évaluation courant? Existe-t-il un critère d'évaluation alternatif?
- Quelle pourrait être une marche à suivre possible si l'on renonce à l'application d'un référentiel d'évaluation quantitatif?
- Quelles sont les mesures de protection envisageables dans le domaine de la protection des oiseaux?
- Quelles sont les mesures de remplacement envisageables dans le domaine de la protection des oiseaux?



# Exemple Check-liste Oiseaux (2/2)

## 5.5 Points à contrôler au niveau de l'autorisation de construire

- Quelles investigations sont à effectuer au niveau de l'autorisation de construire?

## 5.6 Points à contrôler au niveau exploitation / monitoring

- Quelles sont les mesures à prendre au niveau exploitation / monitoring?

## 5.7 Situation actuelle en matière de jurisprudence relative à la thématique des oiseaux

### 5.7.1 Grand Tétrás

### 5.7.2 Tétrás lyre

### 5.7.3 Oiseaux migrateurs, radars pour oiseaux

### 5.7.4 Recherche de victimes de collisions



## L'essentiel en bref (1/3)

Les risques liés aux projets peuvent être réduits en suivant les points suivants (*non exhaustif*):

- Au niveau du **plan directeur** saisir les conflits importants et effectuer une première pesée des intérêts (à grande échelle).  
Les études sur les oiseaux et chauves-souris se fondent sur les informations existantes.
- **Regrouper** si possible le plan d'affectation et la procédure d'autorisation de construire.
- Rechercher suffisamment tôt le **dialogue** avec les services spécialisés et d'autres acteurs (par ex. organisations environnementales, riverains...).



## L'essentiel en bref (2/3)

- Dans le cadre de l'**enquête préliminaire EIE**, élaborer un cahier des charges adapté à la pratique du canton concerné et observer la pratique des tribunaux
- Réaliser les **pesées des intérêts** (p. ex. concernant le nombre et les sites exacts des turbines) de manière transparente, compréhensible et exhaustive
- Concernant les **mesures**, respecter la cascade suivante:
  - mesures de protection (*éviter / réduire les atteintes*)
  - mesures de reconstitution (*reconstituer les atteintes temporaires*)
  - mesures de remplacement (*compenser les atteintes qui ne peuvent pas être évitées*)Doivent être garanties de manière appropriée au niveau du plan d'affectation





## L'essentiel en bref (3/3)

- Tenir compte de l'**évolution technique rapide**: laisser une marge de manœuvre concernant le type d'installation, appliquer des méthodes de recensement des oiseaux et des chauves-souris répondant à l'état de la technique...
- Si des conflits importants avec les oiseaux et/ou les chauves-souris subsistent: élaborer un **plan d'arrêt** en vue de maintenir la mortalité dans un cadre toléré et surveiller son efficacité par un monitoring ou un groupe de suivi (*les coûts du monitoring doivent être proportionnés*).



Merci pour votre attention !

